PROVINCE DE QUÉBEC COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 26 mai 2015, à 20 h 00, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS: mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Renée Beaulieu, Christian Delorme, Isabel Godard et Jocelyn Plante, représentants du Comité de parents.

ABSENCE: aucune.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Linda Fortin, directrice du Service des ressources éducatives, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Richard Pundzius, directeur par intérim du Service de l'organisation scolaire, et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 20 h 00.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-147-05-15 Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. Revue et adoption de l'ordre du jour
- 3. Revue et approbation du procès-verbal (néant)
- 4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
- 5. Parole au public
- 6. Point de décision

Service des ressources financières

- 6.1. Plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes 2015-2016
- 7. Point d'information
- 8. Affaires diverses
- 9. Protecteur de l'élève / Avis
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
- 12.2. Parole aux autres commissaires
- 13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant

6. POINT DE DÉCISION

Service des ressources financières

6.1 Plan de redressement budgétaire de la Commission scolaire des Patriotes 2015-2016

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent d'adopter deux résolutions distinctes.

Première résolution

Considérant que l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige les commissions scolaires à adopter annuellement un budget équilibré;

Considérant que les compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année 2015-2016 s'ajoutent aux compressions imposées depuis l'année 2010-2011, lesquelles atteignaient déjà un total d'environ 14 millions de dollars;

Considérant la hausse importante, depuis 10 ans, du nombre d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et, ce faisant, la hausse des besoins devant être comblés auprès de ces élèves et des coûts qui y sont associés;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes investit chaque année un montant très important (11 millions de dollars en 2014-2015) en sus des sommes reçues du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour les services aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant que les frais administratifs de la Commission scolaire des Patriotes sont les plus bas de toutes les commissions scolaires du Québec, à environ 3,8 % de son budget total;

Considérant qu'environ 80 % du budget de la Commission scolaire des Patriotes est consacré au salaire de ses 5 400 employés, lesquels sont très majoritairement des personnes offrant des services directs aux 31 000 élèves;

Considérant qu'après 5 ans de compressions répétées, la Commission scolaire des Patriotes ne dispose plus de la marge de manœuvre lui permettant d'effectuer des compressions additionnelles sans toucher aux services aux élèves;

Considérant que la diminution des subventions consenties aux services de garde rendra inévitable une hausse des frais imposés aux parents, compte tenu que les coûts associés à ces services sont principalement liés au salaire des employés qui donnent ce service;

Considérant que le plan de redressement budgétaire que la Commission scolaire des Patriotes a l'obligation d'adopter pour 2015-2016 aura un impact important sur le niveau des services aux élèves;

Considérant que le désinvestissement de l'état dans le système d'éducation public fragilise sa capacité à réaliser sa mission et d'assurer la qualité des services éducatifs auxquels les élèves ont droit, dans le respect du principe de l'égalité des chances, dans le but d'assurer la persévérance et la réussite scolaire;

C-148-05-15 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De dénoncer les compressions budgétaires additionnelles imposées pour l'année 2015-2016:

De réclamer un réinvestissement dans le réseau de l'éducation publique du Québec;

De demander au gouvernement du Québec de travailler de concert avec le réseau de l'éducation afin de répondre de façon juste et équitable aux besoins des élèves du Québec.

Madame Josée Bissonnette demande le vote.

Votent pour: 12
Vote contre: 0
S'abstient: 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Considérant que l'article 279 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige les commissions scolaires à adopter un budget équilibré;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit se conformer à cette obligation, et ce, bien qu'elle soit d'avis que cela aura un impact négatif sur le niveau des services offerts à ses élèves;

Considérant que le plan de redressement budgétaire 2014-2015 de la Commission scolaire des Patriotes adopté par le Conseil des commissaires le 2 septembre 2014 par la résolution numéro C-018-09-14 n'a pu être réalisé dans sa totalité;

Considérant les importantes compressions budgétaires imposées par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année financière 2015-2016;

Considérant que les premières analyses des règles et paramètres budgétaires de consultation évaluent l'excédent des dépenses sur les revenus pour l'exercice 2015-2016 à 6 200 000 \$;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes peut s'approprier son surplus disponible au 30 juin 2014 de 236 180 \$ pour équilibrer son budget;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit mettre en place un plan de redressement budgétaire pour l'année 2015-2016 afin de présenter un budget en équilibre;

Considérant que le plan de redressement budgétaire présenté prévoit des compressions de l'ordre de 3 024 180 \$;

Considérant que l'équilibre du budget 2015-2016 nécessite la vente d'immeubles excédentaires afin de réaliser des gains de l'ordre de 2 939 640 \$;

C-149-05-15 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'adopter le plan de redressement de 3 024 180 \$ tel que présenté et de mettre en vente les immeubles excédentaires identifiés.

De mandater le directeur du Service des ressources matérielles afin de procéder aux démarches requises en vue d'aliéner les immeubles identifiés.

Monsieur Alain Langlois demande le vote.

Votent pour: 12

Vote contre: 0 S'abstient: 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION

Néant

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

Néant

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Néant

12.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Philippe Guénette souligne sa participation à l'inauguration du parcécole de l'école primaire La Farandole.

Madame Carole Vigneault invite ses collègues au concert de fin d'année de l'école secondaire du Mont-Bruno, le 29 mai 2015.

Elle souligne également qu'un élève de l'école primaire de l'Aquarelle a gagné la grande finale internationale de la dictée PGL. Il est proposé de transmettre une lettre de félicitations de la part du Conseil des commissaires à cet élève et à son école.

Madame Amélie Poirier souligne sa participation à la campagne de financement de l'école primaire du Grand-Chêne.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-150-05-15 À 20 h 15, il est proposé par monsieur Gaétan Marcil de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente	Secrétaire générale
CH/Ic	